RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABF-Biosphère SASU
Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €uros
Siège Social : 402, Rue de la Chapelle – 74200 ALLINGES
SIRET : 822 854 659 000 15
RCS THONON LES BAINS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 23 OCTOBRE 2024

L'an 2024, le 23 octobre, à Allinges, Monsieur GENESTON Rémi, demeurant au [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 € de même catégorie chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la Société Abf-biosphère, agissant en sa qualité d'associé unique et de président de ladite société.

A PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul président de la Société, Monsieur Geneston Rémi, associé unique, a pris les décisions suivantes relatives à :

- La modification de forme juridique de la SASU Abf-biosphère pour la transformer en SARL en date du 01 novembre 2024,
- La modifications des statuts au 01 novembre 2024,
- La nomination du gérant de la SARL Abf-biosphère au 01 novembre 2024.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de modifier la forme juridique de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) Abf-biosphère et de la transformer en société à responsabilité limitée unipersonnelle (EURL).
Cette transformation de forme juridique sera effective au 01 novembre 2024.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique modifie les statuts d'Abf-biosphère afin que ceux-ci soient concordants avec le changement de forme juridique de la SASU en EURL. Les statuts sont rédigés (cf Statuts) et seront pris en compte le 01 novembre 2024.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique et président d'Abf-biosphère, M. GENESTON Rémi, se déclare comme gérant de la SARL Abf-biosphère au 01 novembre 2024, lorsque le changement sera effectif.

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A ALLINGES, le 23 octobre 2024

Fait en 3 exemplaires

Rémi GENESTON
Associé unique Président

[redacted]

[redacted]